

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

**Décision n° 26681 du 12 septembre 2017 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault**

NOR : INTJ1722010S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, commandant du groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 35848 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630340S),

Décide:

Article 1^{er}

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2017 :

Raynaud Maxime

NIGEND : 328 062

NLS : 8 116427

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 septembre 2017.

*Le colonel, commandant adjoint de la région
de gendarmerie de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de l'Hérault,*

J.-V. LETTERMANN